

# Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Comité de suivi du 12 au 23 janvier 2026

## Appel à projets FEDER

Pour les dossiers retenus dans le cadre d'AAP ou AMI, l'Autorité de gestion pourra autoriser le dépassement des dates indiquées dans les documents de consultation. En effet, compte-tenu de la conjoncture actuelle, des prorogations pourront être accordées par l'Autorité de gestion par voie d'avenant pour les opérations connaissant des retards de mise en œuvre.

### Objectif spécifique 2.1: Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

#### *Focus AAP 2 « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments publics » :*

Pour rappel, cet AAP doté d'une enveloppe de 14M€ a été clôturé le 30 juin 2025. L'instruction technique a permis d'identifier 79 candidatures éligibles représentant une enveloppe FEDER de 29.6 M€. Compte-tenu des reliquats de crédits sur l'osp 2.1 notamment ceux issus du premier AAP « bâtiments publics » et de l'AMI « Logement social », il est proposé d'affecter une enveloppe supplémentaire de 5.4M€. Ce nouveau budget d'un montant total de 19.4M€ permettra de sélectionner un plus grand nombre de candidats éligibles. Dans un souci d'optimisation de la maquette financière de l'osp 2.1 et d'atteinte des objectifs de consommations des crédits européens dans un calendrier contraint, les reliquats de crédits qui se dégageront au fil de l'eau de cet osp pourront être réaffecter à cet AAP. Une liste d'attente des candidats éligibles non retenus sera constituée pour une durée d'un an à compter de cette consultation écrite du comité de suivi. Pour les candidatures éligibles ayant obtenu la même note, une priorisation sera donnée aux opérations les plus avancées et qui contribuent le plus aux cibles des indicateurs de réalisation du Programme régional FEDER-FSE+

### Objectif spécifique 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

#### *Focus AAP « 3R Réemploi, Réparation, Réutilisation » :*

Dans le cadre de cet AAP, une liste d'attente de candidats a été établie, cette liste est valable une année à compter des résultats du jury. Dès cette période d'une année échue, les candidats sur liste d'attente peuvent re-déposer une demande d'aide européenne, au fil de l'eau, sur Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine. »